



COMMUNE DE REAUMUR

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 13 novembre 2023**

N° 2023-67 : Vendée Eau – Rapport d’activité 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

- ☞ PREND ACTE du rapport d’activité 2022 de Vendée Eau.

N° 2023-68 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Rapport relatif au prix et à la qualité du Service Public d’Assainissement Collectif 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

- ☞ PREND ACTE du rapport relatif au prix et à la qualité du Service Public d’Assainissement Collectif 2022, service de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

N° 2023-69 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Convention de prise en charge du surcoût de l’égagage dans le cadre du passage de la fibre optique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

- ☞ APPROUVE la convention de prise en charge du surcoût de l’égagage dans le cadre du passage de la fibre optique proposée par la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.
- ☞ AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention.

N° 2023-70 : Lotissement Le Sacré-Cœur – Proposition d’accord transactionnel : Réseaux eaux usées et pluviales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

- ☞ APPROUVE la mise en œuvre d’un protocole transactionnel tel que présenté ci-dessus entre la commune de Réaumur, la Communauté de communes du Pays de Pouzauges et la société LMP-HEXAOM.
- ☞ AUTORISE Madame le Maire à signer ledit protocole.

N° 2023-71 : Anciens Combattants – Attribution d’une subvention pour le drapeau « devoir de mémoire »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité à 13 dont 1 pouvoir :

- ☞ DECIDE d’octroyer une subvention d’un montant de 75 € pour le financement du drapeau « devoir de mémoire » à l’association des Anciens Combattants de Réaumur.
- ☞ CHARGE Madame le Maire d’inscrire cette dépense au budget principal 2023.

N° 2023-72 : OGEC de Réaumur – Attribution d’une subvention pour la fête de la musique 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

- ☞ DECIDE d’octroyer une subvention d’un montant de 2 000 € pour la fête de la musique 2024 à l’association de l’OGEC de Réaumur.
- ☞ CHARGE Madame le Maire d’inscrire cette dépense au budget principal 2024.

N° 2023-73 : Personnel communal – Opération chèques-cadeaux en soutien aux commerçants et entreprises du Pays de Pouzauges

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE :

Article 1^{er} : De participer à l’opération « chèques-cadeaux du Pays de Pouzauges » en souscrivant à l’opération pour un montant de 280 €.

Article 2 : Que ces chèques cadeaux sont attribués aux agents titulaires, stagiaires, contractuels (CDI) - contractuels (CDD), dès lors que le contrat soit égal ou supérieur à 6 mois et présents dans la collectivité au 25 décembre 2023.

Article 3 : Ces chèques cadeaux d’une valeur de 40 € par agent seront distribués à l’occasion de la fête de Noël.

Article 4 : Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6470.

N° 2023-74 : Budget commune 2023 – Décision modificative n°3

Achat tables salle Jeanne d’Arc

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2181-50 : Acquisitions	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-80 : Salle de théâtre	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Chapitre 012

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6288 : Autres services extérieurs	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Vu le 15 novembre 2023,
par Madame le Maire,
Céline REVEAU

